

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2022**

Nombre de Conseillers :	En Exercice : 15
	Présents : 15
	Votants : 15

L'an deux mil vingt deux, le huit février le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 04 Février 2022

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, DUVAL Léon, PARENT Philippe, BOURDIN Fabian, GENOUX-PRACHEX Lionel, ROTH Jean-Luc, CARRILLAT Olivier.
Mesdames LAMARLE Nadège, BAYAT-RICARD Marianne, ALLARD-VAUTARET Claire, BONIER Laurence, CHARDON Audrey, GONTHIER-GEORGES Céliane, Madame COINDET Jocelyne, VALLENTIEN Jennifer.

Excusés :

Léon DUVAL a été élu secrétaire.

**CONVENTION AVEC ATMB DE GESTION ET D'ENTRETIEN DE
RETABLISSEMENT D'OUVRAGE D'ART**

Monsieur le Maire présente au conseil une convention à passer avec ATMB afin de régulariser la gestion et l'entretien des ouvrages d'art rendus nécessaires pour rétablir les routes communales interceptées lors de la construction de l'autoroute A40, ouvrage PS34. L'Etat demande aux concessionnaires de régulariser cette situation en mentionnant que l'ouvrage reste à la charge du concessionnaire et à la charge de l'utilisateur uniquement les enrobés, bordures de trottoirs, éclairages, ...
Cette convention dédouane la Commune de la totale responsabilité de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ATMB

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES.

